

PROCES-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2012
dans les locaux du P.A.I.R
à Sélestat

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la Présidence de M. Étienne WOLF.

Sont présents : MM. Étienne WOLF, Pierre BIHL, Christian CHATON et Lucien MULLER,
Procurations ont été données par M. Jean-Laurent VONAU pour M. Pierre BIHL, Mme Brigitte KLINKERT pour M. Christian CHATON, et M. Alfred BECKER pour M. Étienne WOLF

Représentants de l'administration : Mme KOEHLER, MM. FUCHS, KUCHLER, MARANZANA (PAIR), M. MARCK (CG 68), Mme HECTOR (CG 67), Mme JOUFFROY (Paierie Départementale du Bas-Rhin).

Secrétariat de séance : Mme MALBRANQUE.

M. le Président ouvre la séance en évoquant le débat d'orientation budgétaire qui en constituera la principale composante. Il indique également que les représentants du personnel ont souhaité s'exprimer devant le Conseil et qu'il a retenu le principe de les recevoir à l'issue de la séance.

Rapport d'activité :

Activité opérationnelle - point d'information

M. le Président donne la parole à P. Kuchler qui rend compte succinctement de l'activité opérationnelle du 3^e trimestre et des perspectives du 4^e.

1. Bilan du 3^e trimestre 2012

Activité 3 ^e trimestre 2012					
Dép	Commune	Nature saisine	Aménageur	Superficie (m ²)	Chiffre d'affaires (TTC)
Diagnostics					
67	OBERHOFFEN SUR MODER - Extension du secteur Les Binsen	DAD	Commune d'Oberhoffen sur Moder	81 300	-
67	SELESTAT - <i>Tanzmatt</i>	DAD	Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan	10 000	-
68	SIGOLSHEIM - Couvent des Clarisses	DAD	Agora Promotion SAS	7 850	-
68	MULHOUSE - Parc des collines projet Ikéa	DAD	SERM	125 382	-
68	SAUSHEIM - 31 rue des Vergers	DAD	Communauté de Communes Ile Napoléon	1 750	-
			Total diagnostics	226 282	-
Fouilles					
67	BERNOLSHEIM - Plateforme départementale d'activité de la Région de Brumath zone Sud	-	Communauté de Communes de la Région de Brumath	-	PM
67	DAMBACH-LA-VILLE - Plateforme d'activités d'Alsace Centrale 2 ^e me tranche	-	Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg	-	PM
68	HORBOURG-WIHR - Lotissement Kreuzfeld II	-	SARL Hopfenfeld	-	PM
68	RIQUEWIHR - Abords de l'Hôtel de Ville	-	Commune de Riquewihr	-	45 519,76 €
			Total fouilles		45 519,76 €
Fouilles programmées					
67	CHÂTENOIS - Jardin du Presbytère	-	-	-	-
67	ECKARTSWILLER - <i>Rothlach</i>	-	-	-	-
67	MUTZIG - <i>Rain</i>	-	-	-	-
68	KOESTLACH - <i>Kastelberg</i>	-	-	-	-

Quatre fouilles préventives achevées ou en cours :

Quatre opérations ont débuté au 2^eme trimestre 2012 : la PDA de Brumath, la PDA de Dambach-la-Ville et le lotissement d'habitation à Horbourg-Wihr-*Kreuzfeld*.

Une opération a été réalisée en deux campagnes : un suivi de travaux en septembre 2012 et une fouille en janvier 2013 à Riquewihr - *Abords de l'Hôtel de Ville*.

Quatre fouilles programmées ont été réalisées sur les sites de :

- Mutzig-*Rain*
- Koestlach-*Kastelberg*
- Châtenois-*Jardin du Presbytère*
- Eckartswiller-*Rothlach*

Cinq diagnostics ont été mis en œuvre selon un principe de quasi-équilibre entre les deux départements. Il ne s'agissait que de demandes anticipées (DAD) et 4 projets sur 5 provenaient de collectivités ou étaient de maîtrise d'ouvrage publique.

Ces diagnostics, uniquement en contexte rural ou périurbain ont permis de révéler la présence d'un ensemble funéraire mérovingien à Sausheim - *31 rue des Vergers* et les traces d'un habitat carolingien à Sigolsheim - *Couvent des Clarisses*. Les superficies de ces opérations étaient de taille moyenne, entre 17,5 ares et 12,5 ha.

On peut noter un cas singulier puisque le PAIR est intervenu en tant que maître d'ouvrage et opérateur !

2. Projection du 4^{ème} trimestre 2012

Projets 4ème trimestre 2012					
Dép	Commune	Nature saisine	Aménageur	Superficie (m2)	Chiffre d'affaires (TTC)
Diagnostics					
68	ENSISHEIM - ZA " La Passerelle 2 "	DAD	Communauté de Commune Centre Haut-Rhin	27 565	-
68	MULHOUSE - Rue Alfred Kastler - ZAC " Mer rouge "	DAD	APIJ	20 000	
68	MUNSTER - Place du Marché	DAD	Ville de Munster	3 800	-
68	OTTMARSHEIM - Lotissement " l'Orée du bois "	DAD	Commune d'Ottmarsheim	33 367	-
67	MOMMENHEIM - Lotissement " Les Coteaux Fleuris "	PA	AFUA " Les Coteaux Fleuris "	13 989	-
			Total diagnostics	98 721	-

L'activité opérationnelle devrait être principalement tournée vers les diagnostics.

Ainsi, cinq diagnostics sont planifiés, pour la majorité dans le Haut-Rhin. 4 diagnostics sur 5 sont issus de DAD. L'ensemble des opérations seront destinées à des projets de collectivités ou publics, uniquement en contexte rural ou urbain, sur des superficies de taille réduite, comprises entre 38 ares et 3,5 ha.

Le Président estime le coût de l'archéologie sur la PDA de Brumath à hauteur de 6 millions d'euros, ce qui est énorme sur le prix du m². Il rappelle à P. Kuchler qu'un gel de certaines tranches est possible car le coût est supporté par la collectivité, particulièrement en cette période où les investisseurs sont en position de force.

M. Fuchs précise que dans ce budget est comprise la redevance liée au diagnostic (RAP).

É. Wolf insiste sur ce coût important sur le budget des Communes malgré l'intérêt scientifique.

P. Kuchler rappelle que ce chantier représente pratiquement toutes les périodes chronologiques.

Présentation détaillé avec le Power Point de la PDA de Brumath.

H. Koehler présente la fouille programmée de Mutzig.

P. Kuchler note qu'une augmentation des diagnostics est prévue pour la fin de l'année. Une fouille préventive va avoir lieu. La confirmation a été donnée il y a 1 semaine.

M. Fuchs précise que c'est un chantier à risques car pollué, et qu'il faudra adapter nos méthodes pour préserver la sécurité des agents.

P. Kuchler présente le colloque de l'Association française d'archéologie mérovingienne (AFAM).

Le conseil d'administration prend acte de ces informations.

⬇ Activité culturelle et patrimoniale - point d'information

M. le Président donne la parole à H. Koehler.

1. Portes ouvertes et expositions

Exposition « La vie au Néolithique »

Le bilan de la présentation de l'exposition au Musée de la Régence à Ensisheim est très positif. La collaboration s'est très bien passée. Environ 412 visiteurs ont été dénombrés, chiffre qui correspond globalement à la fréquentation normale d'une exposition du musée.

L'exposition a ensuite été inaugurée au Musée archéologique de Brumath le 18/10. Cet événement a également permis la diffusion d'une brochure portant sur le thème de l'exposition (le Néolithique) à destination des enseignants pour préparer au mieux ce thème et la visite de l'exposition.

Exposition « 100 000 ans sous les rails 2 »

Le PAIR a été sollicité pour participer à l'exposition « 100 000 ans sous les rails 2 », en collaboration avec l'Inrap, le Ministère de la Culture et RFF. Ce projet a pour objectif de mettre en valeur les fouilles archéologiques réalisées sur le deuxième tronçon de la LGV est. La maîtrise d'ouvrage déléguée reviendrait à l'Inrap.

Une participation financière du PAIR à hauteur de 5 % du projet (17 500 euros) est demandée. Le Président a donné un accord de principe. Une réponse officielle devra être prochainement produite. Trois lieux lorrains sont pressentis pour présenter cette exposition à partir de mars 2014 : musée lorrain à Nancy, musée de la cour d'or à Metz et musée du pays de Sarrebourg.

Pour l'Alsace, le Musée Archéologique de Strasbourg en octobre 2015 et le Musée du Château des Rohan à Saverne en mars 2016 pourraient accueillir le projet.

Journées européennes du patrimoine

Un point d'information a été apporté concernant les manifestations du PAIR aux Journées Européennes du Patrimoine :

- Des journées portes-ouvertes ont été organisées sur la fouille d'Horbourg-Wihr, accueillant 600 visiteurs (300 scolaires les jeudi et vendredi et 300 visiteurs libres le samedi).
- Une conférence sur la fouille archéologique d'Ostheim a été donnée le dimanche, accompagnée d'une exposition et de la diffusion de la brochure rédigée sur les résultats des fouilles, réunissant environ 40 personnes.

Valorisation de la galerie allemande trouvée à Carspach

Un projet de financement européen INTERREG IV avait été déposé en juillet dernier pour valoriser le site archéologique de Carspach et avait fait l'objet d'une présentation au dernier Conseil d'Administration. Après délibération, le groupe de travail d'INTERREG IV n'a souhaité retenir que la restitution 3D de la galerie et la diffusion via le web des cartes des lignes de front de la 1^{ère} Guerre Mondiale. Il ne participera pas à la mise en exposition permanente de la galerie et des objets archéologiques au Musée sundgauvien d'Altkirch.

Fort de ce choix, d'autres sources de financement doivent être trouvées mener à bien le projet.

Une collaboration est envisagée avec le Musée militaire allemand (Dresde) et le Musée archéologique de Strasbourg pour une exposition temporaire des objets trouvés en 2014.

2. Relations avec les partenaires

Reprise de la formation des agents de l'ONF

Le 13 septembre, une réunion de formation à destination des agents forestiers de l'ONF a été organisée par le PAIR, la DRAC et l'Inrap. Environ 25 agents forestiers ont pu ainsi être sensibilisés aux vestiges archéologiques et à leur détection.

M. Fuchs précise que les forêts (40 % du territoire alsacien) fossilisent les vestiges et qu'il est important que l'ONF sache comment les détecter et soit sensibilisée à contacter les autorités compétentes le cas échéant.

Ouverture d'une capsule trouvée au fort Mutzig au Pair

En démontant un monument allemand de la fin du XIX^e ou du début du XX^e siècle (Namenstein), un dépôt de fondation contenant un cylindre métallique a été retrouvé au Fort de Mutzig. Le Président de l'association du Fort de Mutzig, Mr Bour, soupçonnant la présence à l'intérieur de la capsule d'un document officiel pouvant être signé de la main de l'Empereur Guillaume II, demanda au PAIR de

s'occuper de l'ouverture du contenant. L'ouverture a permis de mettre au jour plusieurs documents, dont deux manuscrits et deux cartes postales, ainsi que 2 pages de journal pliées dans le verre. Leur mise à plat sera programmée au nouvel atelier de restauration des Archives Départementales du Bas-Rhin (ADBR) d'ici la fin de l'année.

Sur une question du Président, H. Koehler lui indique que le papier ne peut pas être traité au PAIR d'où la nécessaire association des archives départementales.

L'association envisage une manifestation dans les mois à venir en lien avec l'inauguration du monument déplacé et restauré. Le Président Bour souhaite y associer le PAIR et les ADBR, selon des modalités à convenir.

Administration Générale :

M. le Président donne la parole à L. Maranzana.

⤵ Politique de l'emploi

Attente de la parution du décret ouvrant droit au dispositif spécifique d'accès à l'emploi titulaire prévu par la loi du 12 mars 2012 précisant :

- les cadres d'emplois et grades d'accès,
- les modes de recrutement, les conditions de nomination et les conditions de classement dans chaque grade.

La collectivité devra alors produire un rapport sur la situation des agents éligibles au dispositif et déterminer si elle souhaite mettre en place un programme pluriannuel de titularisation.

Si la collectivité choisit de titulariser tout ou partie des agents qui peuvent bénéficier du dispositif, elle doit dans les 3 mois qui suivent la parution du décret soumettre à l'avis du CTP puis à l'organe délibérant son plan pluriannuel de titularisation

M. Fuchs rappelle l'acuité de ce problème dans l'établissement. Il demande aux élus de pouvoir définir des consignes en adéquation avec les politiques départementales.

D. Hector indique que la titularisation sur des emplois non permanents et dans une petite structure comme le PAIR reste problématique.

⤵ CDisation en cours - point d'information

Au 31 décembre 2012, 5 agents non titulaires de l'établissement pourront bénéficier de la CDisation de leur contrat de travail. Comme le prévoit le décret n°88-145 du 15 février 1988, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, dans son article 38 :

Lorsqu'un agent non titulaire a été engagé pour une durée déterminée susceptible d'être reconduite, l'administration lui notifie son intention de renouveler ou non l'engagement au plus tard au début du troisième mois précédant le terme de l'engagement pour le contrat susceptible d'être reconduit pour une durée indéterminée. Dans ce cas, la notification de la décision doit être précédée d'un entretien.

Lorsqu'il est proposé de renouveler le contrat, l'agent non titulaire dispose d'un délai de huit jours pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation. En cas de non-réponse dans ce délai, l'intéressé est présumé renoncer à son emploi.

Les entretiens avec ces agents se sont tenus le 17 septembre 2012. Les propositions de renouvellement ou non des contrats en CDI seront notifiées par courrier avant la fin du mois de septembre 2012.

Sur les 5 agents concernés, 4 se sont vu proposer un CDI (MM. Landolt, Croutsch, Flotté et Abert) et l'un d'entre eux s'est vu signifier le non renouvellement de son contrat pour des motifs d'ordre économique (T. Vigreux).

É. Wolf demande à discuter de cette problématique avec les syndicats.

M. Fuchs explique que le contexte économique difficile amène à revoir les orientations stratégiques du PAIR, notamment en ce qui concerne les spécialités. Il a été constaté que l'activité d'archéologie préventive des spécialistes n'occupait pas pour tous un emploi à temps plein. Le recentrage à opérer sur le cœur de métier est fort et ce message nouveau a désorienté certains agents. Jusqu'à présent, la croissance de l'activité avait permis de diversifier les spécialités, un fer de lance de l'établissement. Aujourd'hui toutefois, il apparaît nécessaire d'optimiser l'activité et de se recentrer sur l'activité principale qui est l'archéologie préventive.

Les missions des spécialistes et des archéologues classiques vont devoir être mixées. Le poste de T. Vigreux n'a pas été renouvelé car il ne justifiait plus un temps complet. Cela a immédiatement suscité des réactions et des inquiétudes des collègues quelques jours seulement après la tenue de réunions de services destinées à exposer la situation tendue de l'établissement. Ces réunions avaient été l'occasion de rappeler que le souhait de la Direction n'était pas de supprimer des postes mais que la situation actuelle devait amener à réinterroger le renouvellement de certains contrats (gels ou encore transformations) afin de recentrer l'activité sur l'archéologie préventive. Le risque actuel est en effet d'un déficit chronique dans la mesure où la productivité n'est pas satisfaisante.

Le syndicat demande la réintégration de T. Vigreux (l'autre agent concerné par un non renouvellement a été renouvelé suite à des discussions concernant la redéfinition des ses missions).

É Wolf expose ensuite que le Conseil Général du Bas-Rhin a été interpellé par la Sous direction de l'archéologie du Ministère de la Culture, et par un conseiller général au sujet de l'agent T. Vigreux sous couvert de sa fonction de Président de l'ANACT. Si cet agent n'était pas Président de cette association, il n'y aurait eu aucune sollicitation.

É. Wolf demande à D. Hector d'épauler le PAIR dans ses démarches en ressources humaines pour les sécuriser.

C. Chaton souligne que le non renouvellement de contrat n'est pas illégal.

D. Hector rappelle que les formalités doivent être respectées pour ne pas avoir de problème.

P. Bihl note que la démarche est fondée ; dans le privé, la question ne se poserait pas. Il faut adapter la structure en fonction des besoins.

N° 163 - Avancement en Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe de F. Mauer au 1^{er} octobre :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

M. Mauer, chargé des affaires techniques au sein du Service d'Archéologie et Recherches Scientifiques depuis le 1^{er} janvier 2011, est un agent titulaire occupant un grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Il exerce en outre les fonctions d'agent chargé de la prévention (anc. ACMO).

A compter du 1^{er} octobre 2012, il satisfera aux conditions d'ancienneté nécessaires pour pouvoir prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal, à savoir le 5^{ème} échelon de son grade, et occuper pendant au moins 6 ans des fonctions comme adjoint administratif de 1^{ère} classe.

- les collectivités pourront aider financièrement les agents soit dans le cadre de contrats ou règlements passés avec des mutuelles « labellisées » (dont la liste est parue le 31 août dernier), soit par la mise en place d'une convention de participation ;
- les collectivités doivent choisir, pour la santé comme pour la prévoyance, entre ces deux procédures ;
- le versement de la participation s'effectue soit directement à l'agent, soit via un organisme.

Afin de proposer la réponse la mieux adaptée aux spécificités des métiers de l'établissement et de mettre en œuvre les options de participation emportant l'adhésion de la majorité des agents, un questionnaire d'enquête anonyme a été diffusé à l'ensemble des agents du PAIR au cours des mois de juillet et août.

Après analyse des résultats, il ressort les éléments suivants :

- la majorité des personnes ayant répondu souhaitent bénéficier d'une participation de l'établissement à la protection santé et à la prévoyance, pour eux-mêmes et pour leur famille,
- les agents souhaitent que l'établissement donne mandat au Centre de Gestion pour la passation des conventions avec les organismes de protection complémentaire.

En termes de procédure : il convient de faire délibérer le Conseil d'Administration, après avis du CTP du PAIR, sur le principe de participer à la protection sociale complémentaire et de mandater au Centre de Gestion la passation des contrats de mutuelle.

Dans un second temps le Conseil d'Administration devra déterminer le niveau de participation financière accordé aux agents ainsi que le mode de versement.

A titre d'information les deux Départements de tutelle participent à hauteur de 20 % au coût de la mutuelle.

Finances :

↳ Emprunts

N° 164 - Acquisition des véhicules de service et d'équipements de géophysique

L'établissement a fait le choix pour des raisons économiques d'acquérir la nouvelle flotte de véhicules de services plutôt que de la louer. La charge (180 000 €) que représente l'acquisition de la flotte est trop importante pour être supportée sur l'exercice budgétaire en cours. Il est donc nécessaire, pour la lisser, de passer par l'intermédiaire d'un emprunt bancaire remboursable sur 5 ans.

S'agissant des équipements de géophysique, ils représentent une première tranche d'investissement de 35 000 € qui doit permettre au géophysicien de l'établissement de mener des sondages de manière autonome. Cet investissement consacre une activité qui permettra de gagner en efficacité sur les opérations d'archéologie préventive. La charge de cet investissement est compensée par une quote-part des recettes de fouilles et de redevance d'archéologie préventive.

Après avoir pris connaissance des propositions de financement des différents organismes bancaires, le Conseil d'Administration,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Pour préfinancer l'acquisition des équipements de géophysique et étaler la charge d'acquisition de la flotte des véhicules de service, le PAIR décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace un Crédit d'Investissement de la somme de 215 000 € (deux cent quinze mille euros), dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

- Montant : 215 000 €
- Durée : 5 ans

- Taux fixe de **3,28 %**
- Échéances trimestrielles en capital constant
- Total des intérêts sur la durée : 18 512 €
- Date de déblocage : 15/10/2012 au plus tard
- Frais de dossier : **0,20 %**

ARTICLE 2

Monsieur Étienne WOLF, Président du PAIR, est autorisé à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues dans le contrat.

ARTICLE 3

Le Conseil d'Administration du PAIR décide également que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

É. Wolf demande plus de précisions sur cet investissement.

M. Fuchs explique qu'il s'agit d'un équipement innovant qui vise à la détection des vestiges archéologiques en amont de la détection mécanique par sondages, en émettant des ondes magnétiques sensibles à certains matériaux.

Le Conseil d'Administration

ADOpte cette proposition à l'unanimité,

N°165 - Construction du nouveau Centre Archéologique :

Une seconde tranche d'emprunt pour financer le projet de construction du Centre archéologique doit être engagée sur l'exercice 2012. Cet emprunt porte sur un montant de 280 000 €. Il permettra de couvrir les dépenses engagées au titre des différentes études menées jusqu'à présent : la fourniture du programme technique détaillé par les programmistes, une étude ergonomique, les études de sols, du site, les indemnités à prévoir pour les candidats non retenus dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre et la première facture d'acompte du maître d'ouvrage délégué dans le cadre de son mandat sur l'opération. Une provision est également prévue pour couvrir les avances de fonds nécessaires avant remboursement par la DRAC des quotes-parts prises en charge au titre de la subvention de 4 millions convenue avec le Ministère de la Culture.

Avec l'emprunt contracté auprès de la BEI en 2011, le montant global emprunté pour financer l'opération s'élèvera à 530 000 € sur les 6,5 millions € prévus à la charge de l'établissement dans le plan de financement global de l'opération.

Sur proposition du Président, et après avoir pris connaissance des propositions de financement du Crédit Mutuel d'Alsace, le Conseil d'Administration

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}

Pour financer le projet de Construction du Centre de Conservation et d'Étude archéologique pour l'Alsace, le PAIR décide de contracter auprès du Crédit Mutuel d'Alsace un Crédit d'Investissement de la somme de 280 000 € (deux cent quatre vingt mille euros), dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

- Montant : **280 000 €**
- Durée : **15 ans**
- Taux fixe de **4,55 %**
- Échéances trimestrielles en capital constant
- Date de déblocage : 31/10/2012 au plus tard
- Frais de dossier : **0,10 %**

ARTICLE 2

Monsieur Étienne WOLF, Président du PAIR, est autorisé à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues dans le contrat.

ARTICLE 3

Le Conseil d'Administration du PAIR décide également que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

P. Bihl se questionne sur la durée de vie des véhicules.

L. Maranzana répond qu'elle est supérieure à cinq ans.

Le Conseil d'Administration

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

N° 166 - Décision modificative n° 2 :

La décision modificative ci-après, ne porte que sur le fonctionnement et a pour objet d'ajuster les montants du chapitre 012 - charges de personnel pour couvrir les salaires du mois décembre 2012. Cette augmentation des charges est compensée par l'augmentation du montant des recettes de fouilles. Le montant total du budget de fonctionnement passe ainsi de 6 063 500 € à 6 098 500 €.

Dépenses de fonctionnement	
<i>Mouvements réels</i>	
Charges à caractère général (chapitre 011)	-
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	35 000,00
Charges diverses (chapitre 65)	-
Charges financières (chapitre 66)	-
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	-
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Amortissements (chapitre 68)	-
Virement à la section d'investissement (023)	-
Dépenses imprévues (022)	-
Total mouvements	35 000,00
Recettes de fonctionnement	
<i>Mouvements réels</i>	
Produits des services (chapitre 70)	35 000,00
Subventions et dotations (chapitre 74)	-
Produits divers (chapitre 75)	-
Autres produits de charges (chapitre 77)	-
002 Excédent reporté	-
Remboursements sur rémunération (chapitre 64)	-
Total mouvements	35 000,00
Dépenses d'investissement	
Remboursement capital de l'emprunt (chapitre 16)	-
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	-90 000,00
Immobilisation corporelles (chapitre 21)	-
Immobilisations en cours (chapitre 23)	90 000
001 Déficit d'investis. reporté	-
Total mouvements	-
Recettes d'investissement	

<i>Mouvements réels</i>	
Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)	-
Subventions d'investissement (chapitre 13)	-
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	-
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Amortissements (chapitre 28)	-
Total mouvements	-
TOTAL TOUTES SECTIONS	125 000,00

Ajout en séance :

A la demande de Mme le Payeur départemental, il convient de modifier le chapitre budgétaire des crédits ouverts pour le paiement des avances faites au mandataire dans le cadre du projet de construction. Ces crédits étaient ouverts au chapitre 20. Ils doivent être transférés au chapitre 23.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration

APPROUVE cette décision modificative.

✚ Débat d'orientations budgétaire 2013 - point d'information :

Introduction du Président É. Wolf

« Vous le savez tous, le PAIR est confronté depuis 2 ans à une situation financière dégradée. Cette situation tient notamment à l'érosion de nos recettes, au premier rang desquelles une baisse importante de la Redevance d'archéologie préventive. Nous savons que nous perdrons cette année 50 % de ce que nous avons perçus à ce titre en 2011. Et l'avenir de nos dotations s'annonce lui aussi difficile en raison des charges qui pèsent sur nos Départements.

Ce constat tient également à l'évolution propre de nos missions. Nous intervenons aujourd'hui dans un domaine d'activité de plus en plus concurrentiel, nous obligeant à adapter notre offre. C'est ce que contient le projet d'établissement pour la période 2011-2013, qui s'est déjà traduit par une nouvelle organisation de nos services.

Face à cette situation, des décisions importantes doivent être prises pour nous permettre de continuer à offrir un service public de qualité adapté aux enjeux de notre époque. Remettre à plat nos compétences en les recentrant sur notre cœur de métier - l'archéologie préventive - est aujourd'hui indispensable.

Ce choix n'est pas facile. Il impose un réexamen de l'exercice de nos missions, sans tabous, et notamment que la question des effectifs soit posée. Celle-ci sera abordée dans la plus totale transparence et menée dans un esprit guidé par la recherche de l'intérêt général.

Le cap est difficile à passer, mais nous devons le conserver car nous concrétiserons bientôt un projet d'envergure, l'édification de notre nouveau centre archéologique, qui sera aussi gage de meilleurs lendemains.

Et pour le réaliser, nous aurons besoin de l'énergie de tous.

De manière à introduire notre débat avec des éléments d'analyse de la situation et des perspectives, j'invite l'administration à les exposer »

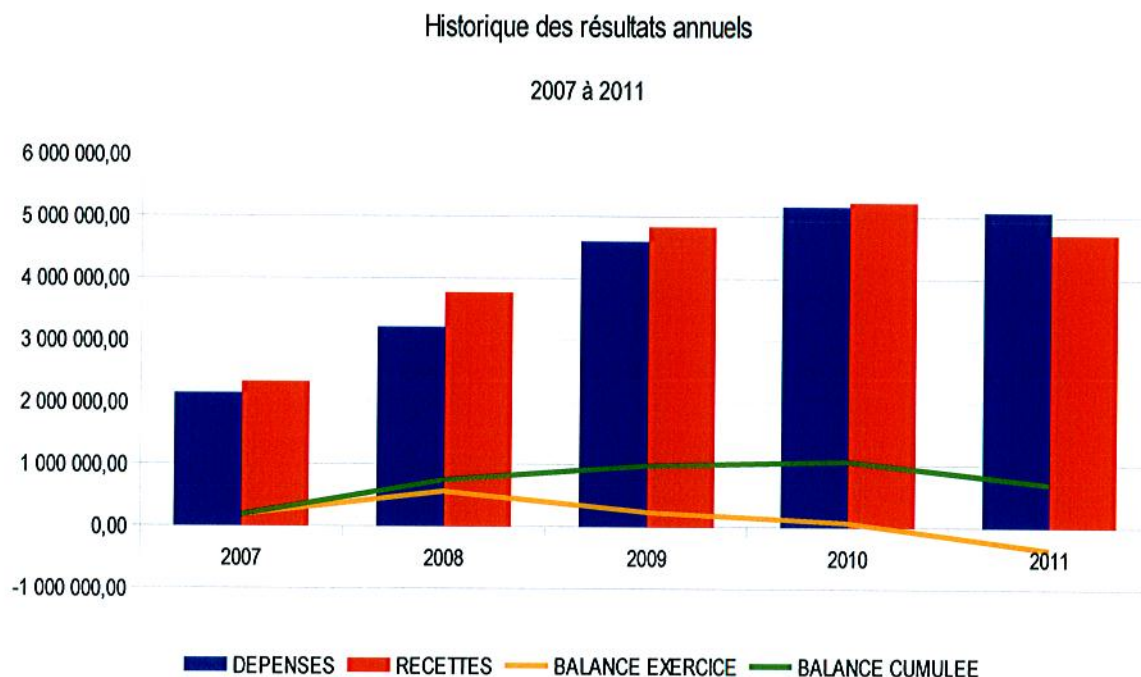
Présentation par l'administration

Les clefs d'analyse de la situation actuelle

L'établissement se situe à une période charnière de son développement. La situation financière de l'établissement est préoccupante et les perspectives de construire un budget équilibré pour 2013 d'ici le vote du budget primitif début décembre sont incertaines.

Après 4 années d'excédents, l'établissement a constaté son premier déficit en 2011, à hauteur de 365 000 € et l'exécution du budget de l'année 2012 s'annonce également déficitaire (-0.3 à - 0.5 M€). Ces exercices 2011-2012 auront absorbé l'essentiel de l'excédent cumulé 2007-2010 (env. 1 M€), laissant l'établissement sans fond de roulement de trésorerie, à défaut d'avoir été capitalisé à sa création.

Histogramme des résultats annuels et cumulés



De manière à redresser la situation, nous proposons une grille de lecture et d'analyse des facteurs de cette dégradation, puis d'explorer les pistes de solutions qui s'offrent à l'établissement.

Il convient de rappeler que l'établissement, créé en septembre 2006, exerce une compétence large que l'on peut regrouper en trois domaines d'activités : les missions de service public patrimoniales et culturelles, la réalisation de diagnostics archéologiques et la réalisation de fouilles préventives. Ces domaines dépendent de sources de financements distincts.

Au croisement des politiques patrimoniales et de l'aménagement du territoire, l'établissement présente également la particularité d'exercer son activité de fouilles préventives dans un domaine concurrentiel, or ce segment représente aujourd'hui la majorité de son activité.

Les facteurs de dégradation économique :

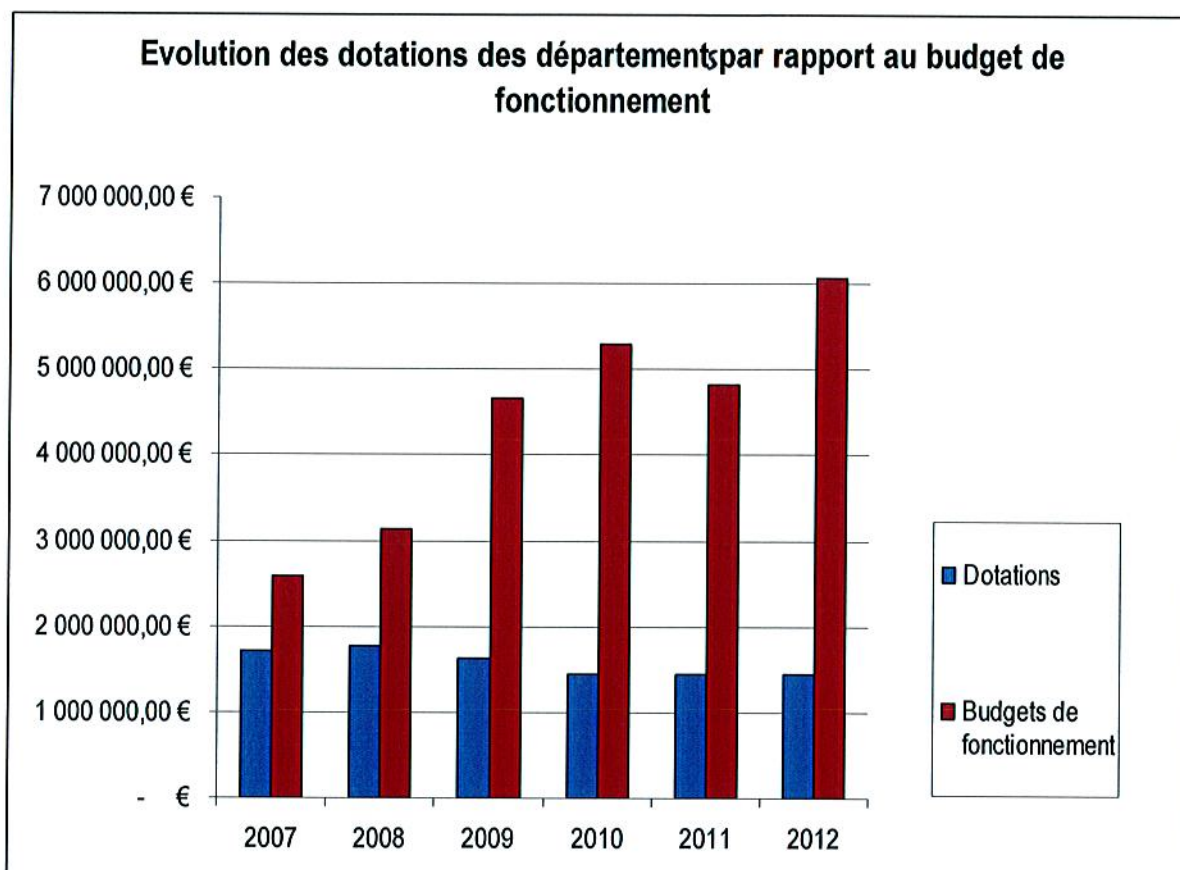
Le secteur des missions culturelles et patrimoniales

Ce secteur d'activité regroupe les maillons amont et aval de la chaîne de l'archéologie entourant l'activité opérationnelle (systèmes d'information archéologique, conseil aux aménageurs, centre de documentation, régie des collections, laboratoire de restauration, communication, médiation culturelle et valorisation). Il dépend entièrement des dotations départementales de fonctionnement et ne génère, par définition pas de ressources propres.

Lors de la création du PAIR les dotations représentaient 66% du budget de fonctionnement pour un montant d'1.7M€. En 2012, les dotations représentent 24% du BP, pour un montant d'1.472 M€.

Evolution des dotations et part dans le Budget

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dotations des Départements	1 700 000,00 €	1 770 000,00 €	1 625 000,00 €	1 450 000,00 €	1 442 000,00 €	1 442 000,00 €
Budget de fonctionnement	2 162 392,00 €	3 705 673,00 €	4 270 455,00 €	5 069 241,00 €	4 484 561,00 €	6 063 000,00 €
rapport sub./recettes	66%	57%	35%	27%	30%	24 %



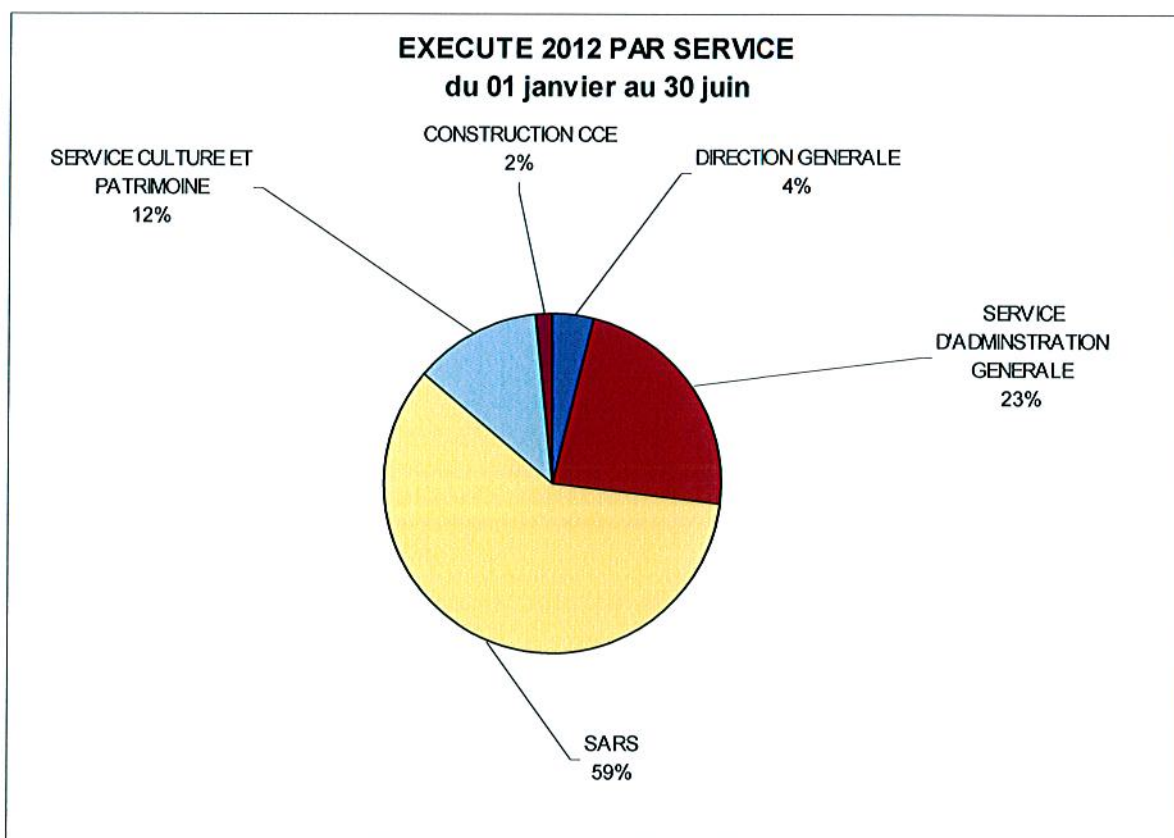
Ces réductions font suite à la demande de participation à l'effort collectif des Départements pour faire face à la crise, en particulier la combinaison de l'augmentation des dépenses sociales obligatoires et la diminution des recettes.

En 2012, le niveau de subvention se retrouve par conséquent à -20% par rapport aux prévisions initiales du premier contrat d'objectif, qui prévoyait au contraire une augmentation de 2 % l'an pour tenir compte de l'inflation. Ce décrochage représente - 326 k€ sur l'année courante. Le maintien même des dotations à niveau constant représente mécaniquement une érosion de 2 à 3% compte tenu de l'inflation et de l'évolution naturelle de la masse salariale.

Cet effort a pu être accompli en raison d'économies réalisées sur le budget de fonctionnement depuis 2009, atteignant en 2012 un plancher à périmètre constant. Toutefois il convient désormais d'intégrer que cet effort doit s'inscrire dans la durée et non comme un ajustement ponctuel.

Par ailleurs, il a été constaté que l'établissement ne pouvait plus envisager de porter des projets culturels d'envergure, hors de son périmètre d'activités courantes. Ainsi le grand projet d'exposition Vestiges de voyages (2011-2012) représente un coût net d'au moins 200 000 €, déduction faite de modestes subventions (Région, DRAC). Sans vouloir stigmatiser ce projet, il représente à lui seul l'équivalent de 55% du déficit constaté en 2011 et démontre que l'établissement ne peut absorber seul ce type de projets culturels.

Répartition des dépenses par service et secteur d'activité



Nota bene : il convient aussi d'indiquer qu'en l'absence de capitalisation initiale l'établissement ne dispose que d'une trésorerie fragile et insuffisante, sous tension permanente, qui explique les problèmes rencontrés les premières années. Aujourd'hui, pour ne pas faire appel aux Départements, l'établissement n'a d'autre choix que de faire appel à une ligne de trésorerie, qui ponctionne le budget de fonctionnement de frais financiers (10 000 € en 2012).

Les activités opérationnelles : diagnostics et fouilles

Un recentrage indispensable

Pendant la période de croissance 2007-2010, l'établissement a cherché à développer son panel de compétences spécifiques, considérant que cette variété permettait une interdisciplinarité exemplaire et constituait une richesse précieuse pour la discipline. Aujourd'hui, le constat est fait que ces spécialités ne sont pas optimisées sur les projets opérationnels, leur taux de d'affectation aux fouilles préventives est trop faible.

Par ailleurs, la mise en place de relevés d'activité et notamment d'un outil informatisé depuis 2012 (Opair@) montre une dissipation du temps disponible sur des projets non opérationnels ou des activités pseudo- et para-administratives. Cette dissipation des jours/hommes génère un manque à gagner important.

Une meilleure analyse des coûts et des tarifs

De manière à mieux distinguer les secteurs d'activité, le PAIR a lancé en 2010 la mise en place d'une comptabilité analytique dont les outils sont désormais aboutis.

L'analyse de l'activité a ainsi mis en évidence que l'excédent cumulé de 1 M€ sur 2007-2010 donnait une image tronquée d'une activité bénéficiaire, alors que l'excédent découlait d'une collecte de produits par anticipation et de charges non constatées.

Pour les recettes, cela s'explique par le versement ponctuels de soldes prestations de fouilles, dont les charges n'étaient pas achevées, mais aussi par la collecte de redevance d'archéologie préventive (RAP) par anticipation (ex. LGV Rhin-Rhône).

Pour les dépenses, l'explication réside principalement dans les retards de facturation des charges de terrassement dues à nos prestataires.

De manière à mieux tenir compte de l'activité sur l'exercice comptable, la pairie départementale a demandé en octobre 2011 la mise en place du rattachement des charges, qui explique le premier déficit constaté en 2011, mais il restait encore au 1^{er} avril 2012 un reliquat de 429 k€ à absorber, faute d'avoir eu assez de crédits inscrits en 2011. Il conviendrait aussi de développer un rattachement des recettes pour tenir compte de l'activité au réel de l'exercice.

De manière à mieux identifier la part d'activité concurrentielle et à adapter nos tarifs de prestations, un contrôle de gestion a été confié à la Sogex, aboutissant à la mise en œuvre d'un plan de progression tarifaire sur 2010-2014.

Il convient de noter que les hausses de tarifs n'atteignent leur plein rendement qu'un à trois ans *a posteriori*, en raison de l'écart entre la signature des marchés de fouilles et leur achèvement.

Une conjoncture défavorable croisée en 2012 :

Une baisse importante de la RAP

Après une année record en 2011 (1M€ perçus sur 600 k€ prévus), le PAIR avait anticipé une diminution importante, tenant compte de la conjoncture économique et n'avait retenu que 605 k€ à l'inscription des recettes du BP 2012. Le 1^{er} semestre a montré une chute accrue, le montant collecté n'atteignant que 257 k€ au 1/9/12. D'ici la fin de l'année les prévisions oscillent entre 400 et 500 k€, soit un défaut de recettes de l'ordre de 100 à 200 k€.

Des recettes de fouilles encore insuffisantes

Les prévisions du BP 2012 tablaient sur une recette de prestations de fouilles pour 3.2 M€, pouvant atteindre 3.3 M€ en raison d'une forte activité de terrain, justifiant le recrutement d'agents saisonniers complémentaires.

En raison du niveau de facturation insuffisant constaté au 1^{er} semestre, une projection fine a été réalisée pour le second indiquant que le montant total facturable ne dépasserait pas 3 M€, notamment en raison d'une dispersion encore trop importante sur des activités non opérationnelles. Cette prévision se solde donc par un défaut de recette de 200 à 300 k€ de prestations.

Des charges à rattacher

Par ailleurs le budget 2012 devra absorber une charge antérieure non rattachée en 2011 de 429 k€ (factures de terrassement), qui viendra amoindrir le résultat de l'exercice courant.

En raison de la combinaison de ces éléments, vérifiés durant l'été, la direction a été amenée à alerter de la dégradation de la situation financière et à proposer la mise en œuvre immédiate de mesures correctives.

A l'échelle des agents de l'établissement, une première réunion a été tenue le 12 septembre, demandant un effort de mobilisation collective et un recentrage sur le cœur de métier : l'archéologie préventive. Par ailleurs, confronté à la question de renouvellements de contrats, il a été décidé dès à présent de remettre à plat l'ensemble des missions et des postes afin d'en vérifier l'adéquation entre les besoins et les compétences.

La difficile construction du Budget 2013 : les enjeux de trains de mesures conjoncturelles et structurelles.

** Vers une érosion accentuée des dotations départementales de fonctionnement ?*

Outre l'érosion liée au coût de la vie en cas de maintien des dotations à leur niveau 2012, il convient d'envisager la possibilité de baisse dans le cadre de l'effort collectif complémentaire demandé par les Départements. Si les arbitrages ne sont pas encore rendus, un scénario doit tenir compte d'un effort complémentaire possible de 30 k€ qui pourrait être alourdi à 80 k€ si la diminution était étendue dans le cadre du respect de la répartition 60/40 entre Bas-Rhin et Haut-Rhin.

Combinée à une augmentation des charges financières (+ 20.5 K€) en raison du préfinancement du projet de construction par voie d'emprunt, l'établissement ne dispose plus de marge de manœuvre sur le fonctionnement courant. Les travaux de préparation du budget ont déjà réduit de manière drastique toutes les dépenses afférentes.

En cas de baisse confirmée, des marges de manœuvres ne pourraient être dégagées que sur la masse salariale des agents affectés aux missions d'intérêt général. Durant la période de croissance de l'activité, plusieurs postes non permanents avaient été créés en raison de la surcharge de travail. Leur pérennisation, pourtant souhaitable au regard du travail effectué est en question. Le cas échéant, et après un travail de remise à plat des compétences et missions exercées par l'établissement il sera proposé au conseil d'administration de réduire leur étendue, pouvant signifier un certain nombre de non renouvellement de contrats. Si ces mesures devaient s'avérer insuffisantes, il conviendrait à terme d'engager un 2^e niveau de réduction avec la suppression de postes du tableau des effectifs

En matière d'investissement, certains projets proposés dans le cadre du recensement des besoins seront ajournés ou supprimés.

De manière à réduire les charges de fonctionnement, certaines orientations ont déjà été prises en 2012. Ainsi, le changement de stratégie concernant la flotte de véhicules (acquisition à l'issue du contrat de location longue durée) amènera une diminution du budget de fonctionnement et devrait engendrer sur 5 ans une économie de 50 000 €. Le budget 2012 ne pouvant l'absorber, il faut relever que l'acquisition sera réglée par voie d'emprunt, remboursable sur cinq ans.

Il conviendra de maintenir un effort d'investissement d'avenir sur les outils informatiques logiciels qui doivent permettre un meilleur pilotage de l'activité (Opaira@) et une meilleure gestion des mobiliers archéologiques (Gaïa).

** l'exercice du diagnostic et la redevance d'archéologie préventive*

Les critères de choix de prise en charge des diagnostics ont déjà intégré un facteur économique de manière prépondérante depuis deux ans. Le décalage entre la collecte de la RAP et la réalisation effective des opérations entraîne une lecture budgétaire complexe. Il a été décidé de mettre en œuvre des outils adaptés permettant une lecture comptable et financière de chaque opération.

Le PAIR et les Départements ne doivent toutefois pas perdre de vue l'hypothèse d'une prise en charge totale des opérations de diagnostics qui permettraient de bénéficier de l'ensemble de l'assiette fiscale de la RAP. Les données collectées indiquent un rendement élevé en Alsace, qui pourrait être profitable pour le PAIR en cas de monopole.

Néanmoins cette hypothèse pour être valide, demanderait de lever un nombre important d'incertitudes :

- volume des projets d'aménagement sur le territoire alsacien
- politique de prescription du SRA Alsace en regard des moyennes nationales
- discussions préalables avec l'Inrap, partenaire conventionnel de la mission de diagnostic
- évolution législative et réglementaire du financement de l'archéologie préventive
- garantie de capacité d'intervention et de réactivité inférieure à 6 mois
- ...

Aujourd'hui, il est proposé de maintenir l'exercice de cette mission dans son cadre actuel et se montrer prudent sur la prévision budgétaire.

De plus, compte tenu des effets à long terme de la crise économique et du projet de réforme du mode de calcul de la redevance qui devrait voir le jour en 2013, le niveau attendu de RAP serait ramené à un niveau plus conforme avec les exercices antérieurs avec une cible à 450 000 €.

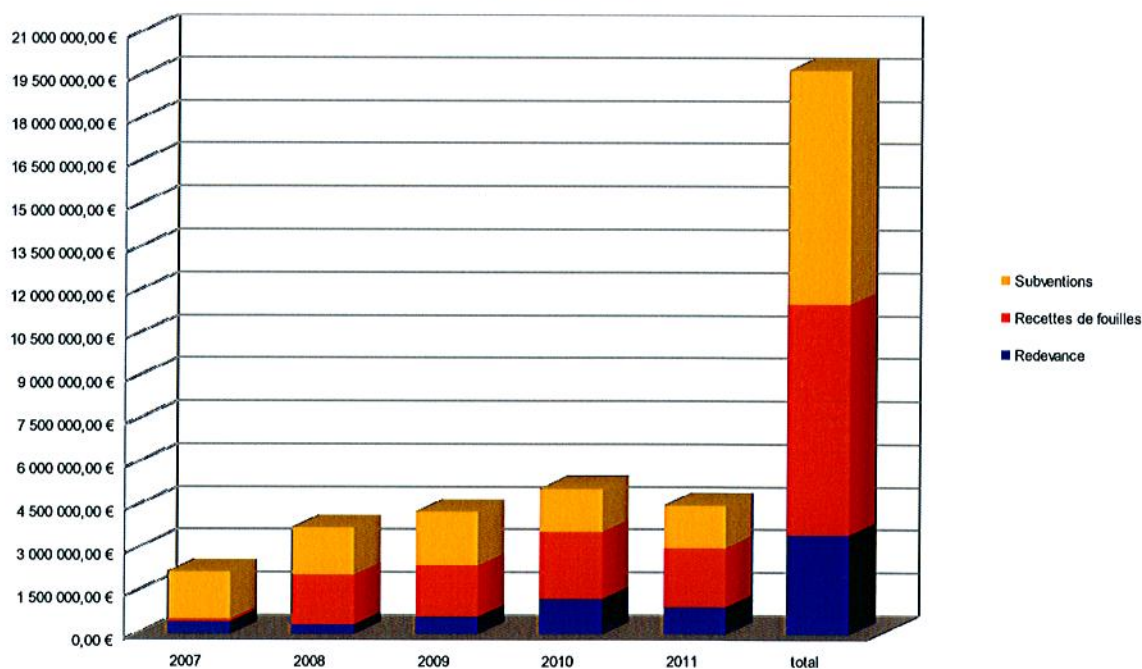
Une étude économique et technique plus poussée permettrait de mieux évaluer le scénario d'une prise en charge globale des diagnostics (monopole).

Répartition des recettes 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011	total
Redevance	413 443,00 €	318 658,00 €	585 887,00 €	1 217 620,00 €	930 072,00 €	3 465 680,00 €
Recettes de fouilles	98 949,00 €	1 737 015,00 €	1 804 568,00 €	2 351 621,00 €	2 073 944,00 €	8 066 097,00 €
Subventions	1 650 000,00 €	1 650 000,00 €	1 880 000,00 €	1 500 000,00 €	1 480 545,00 €	8 160 545,00 €
total	2 162 392,00 €	3 705 673,00 €	4 270 455,00 €	5 069 241,00 €	4 484 561,00 €	19 692 322,00 €

Recettes de fonctionnement du PAIR

Exercices 2007 à 2011



* les fouilles préventives : optimisation des compétences, recentrage de l'activité et évolution de la tarification.

L'analyse menée durant l'été montre que l'établissement doit impérativement regagner en productivité et recentrer son activité sur l'archéologie préventive afin d'atteindre un cible budgétaire de l'ordre de 3.8 M€ de recettes de fouilles. Le « carnet de commandes » pour 2013 est satisfaisant, l'établissement ayant signé plusieurs contrats de fouilles. Le problème ne se situe donc pas sur le niveau d'activité mais sur la productivité.

Le recentrage sur les travaux d'archéologie préventive implique la réduction drastique voire l'abandon de plusieurs projets non opérationnels, mais aussi et surtout une révision large des relevés d'activité de sorte que tout ce qui doit être imputé à une opération le soit et soit traduit de manière comptable dans les facturations effectives.

Par ailleurs, une remise à plat du déploiement des compétences et des spécialités a été engagée. Il convient de déterminer la meilleure adéquation entre les besoins réels exigés par l'activité préventive et les compétences disponibles.

Les correctifs peuvent être de plusieurs ordres :

- détermination de ratios d'affectation, individuels et collectifs
- modifications des fiches de postes, y compris pour créer des activités mixtes alliant spécialité et activité technique de base
- non renouvellement de poste pour des activités insuffisamment productives.

La tarification

L'établissement a engagé en 2010 un contrôle de gestion par un cabinet d'expertise comptable qui a permis d'adopter un plan de révision des tarifs pratiqués. Toutefois l'établissement ne peut engager une hausse excessive, au risque de ne plus se situer dans les prix du marché face à une concurrence accrue, en particulier du secteur privé. Il sera vraisemblablement proposé une hausse de 7 %, selon le plan de progression déterminé par la Sogex.

De manière à parachever la construction du Budget 2013, voici les principaux leviers à disposition de l'établissement :

*** Les dépenses**

Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement courant, hors charge de personnel, ont été réduites au minimum, il n'y a pas de gain substantiel à en retirer. Les exercices de révisions des budgets des services avec la direction ont été réalisés.

Les charges de personnel ont été évaluées sur les bases du niveau d'activité opérationnel de 2012. Une diminution du recours aux besoins occasionnels et aux saisonniers n'apporte pas de solution dans la mesure où ces postes sont largement financés par les recettes générées. De manière à ne pas engager de licenciement, les échéances des contrats en cours seront examinées et l'opportunité du renouvellement sera examinée au cas par cas, fonction de l'adéquation de la compétence au besoin de l'établissement.

L'investissement

Les dépenses d'investissement ont été révisées à la baisse (-25 %) par rapport à l'expression des besoins initiaux. Elles portent pour l'essentiel sur le développement d'outils logiciels et informatiques qui constituent la majeure part de l'outil de travail. Il importe de maintenir l'investissement à un niveau suffisant pour ne pas créer de rupture et d'effet de seuil qui seraient préjudiciables à long terme.

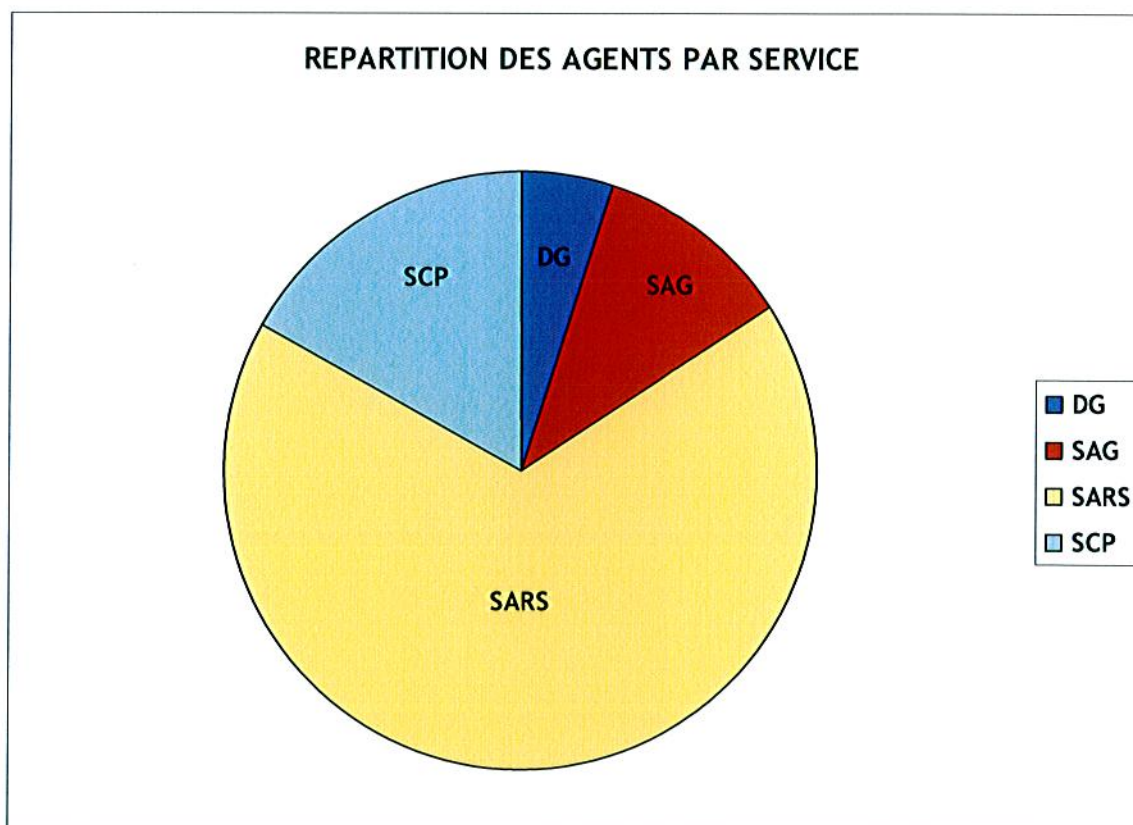
*** les recettes**

Les dotations des Départements

La meilleure perspective consisterait en un maintien du niveau de dotation 2012, signifiant une érosion de 2-3%. Le projet de budget devra comporter des hypothèses de baisse de 30 à 80 k€, en attendant les arbitrages définitifs. Le cas échéant, l'administration proposera au conseil d'administration des choix concernant le maintien ou non de certaines missions, et des postes afférents.

Répartition des agents par service

Services 2012		Direction Générale	Administration Générale	Archéologie et Recherches Scientifiques	Culture et Patrimoine	TOTAL
Titulaires	/	3	6	3	4	16
Contractuels	Permanent	1	1	31	7	40
	Non permanent	0	1	11	2	14
	Accroissement Besoin occasionnel	0	1	10	1	12
TOTAL		4	9	55	14	82



La redevance d'archéologie préventive

S'agissant par définition d'une recette sur laquelle l'établissement ne dispose que de peu de visibilité, il est proposé de ne retenir qu'un niveau d'inscription réduit à 450 k€.

Le choix des diagnostics à réaliser sera fonction des collectes de RAP attendues.

L'étude de l'hypothèse et de la projection d'une situation de monopole devra être poursuivie et affinée.

Les produits de prestations de fouilles

Ils constituent véritablement le levier principal d'action de l'établissement. En raison d'un carnet de commandes satisfaisant, l'objectif de 3,8 M€ nécessaire à l'équilibre budgétaire, pourrait être atteint au prix d'un recentrage vigoureux sur cette activité.

Les compétences spécialisées qui seront conservées devront être optimisées, mais pourront aussi être proposées à un partenariat avec l'Inrap, les autres devront être externalisées.

La tarification ne saurait être augmentée substantiellement sans risquer de mettre en péril le seuil de compétitivité de l'établissement au regard de ses concurrents.

Les produits annexes

Constitués par des subventions complémentaires ces produits sont modestes (subventions DRAC pour les chantiers de collections et les fouilles programmées ; subventions européennes, subventions diverses, ...). L'établissement pourra chercher à développer de nouvelles ressources dans le mécénat technologique ou culturel.

M. Fuchs rajoute qu'au jour d'aujourd'hui, une ligne de trésorerie est ouverte. La situation est tendue. Le PAIR a également absorbé des projets exceptionnels tels que les expositions. Ainsi, si l'établissement devait se réengager dans cette voie, il ne pourrait pas le faire sans l'aide des Départements.

C. Chaton se demande si des plans d'actions ont déjà été envisagés.

M. Fuchs va proposer des solutions pour équilibrer le budget par la mise en place d'une veille de certaines missions par exemple. Mi-octobre une réunion, un Séminaire de direction va avoir lieu et des propositions seront faites. Le monopole du PAIR sur les diagnostics pourrait être une voie. Cependant, une discussion devra être menée avec l'INRAP avant tout. La baisse de la subvention du Haut-Rhin pourrait avoir un impact sur celle du Bas-Rhin car elles sont proportionnelles.

Projet de construction CCE :

↳ Choix du jury : désignation des 3 maîtres d'œuvre admis à concourir

L'avis d'appel public à concurrence du concours de Maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau Centre archéologique a été publié au cours des mois de juillet et août. A la clôture, le 3 septembre dernier, 72 dossiers de candidatures sont arrivés dans les délais de publication chez notre maître d'ouvrage délégué. La première séance du jury de concours qui s'est tenue le 25 septembre en matinée, a permis de retenir les trois cabinets de maître d'œuvre suivants :

1. DENU et PARADON
2. W ARCHITECTURE LECOUEY Christian
3. FALOCI Pierre Louis

Ces trois cabinets sont les seuls autorisés à présenter une offre. Le choix du titulaire du concours sera réalisé lors d'une prochaine séance qui aura lieu en début 2013.

C. Chaton s'interroge sur la participation de cabinets régionaux.

É. Wolf lui répond que l'un des trois est alsacien.

↳ Participation de la Région Alsace - point d'information

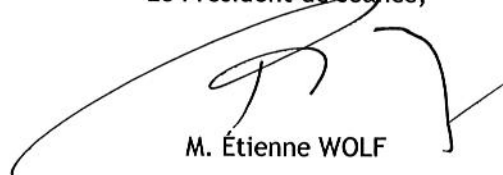
Faisant suite à la rencontre du Président avec Philippe Richert portant sur une participation de la Région Alsace à la construction du nouveau Centre archéologique, le Président de Région a fait connaître une proposition de subvention à hauteur de 833 000 €. Ce montant doit encore faire l'objet de discussions, mais présente déjà une avancée réelle qui permettra de réduire les charges d'emprunt.

La séance est levée à 16h30.

Divers

Date du prochain Conseil d'Administration : mardi 4 décembre 14h30

Le Président de séance,



M. Étienne WOLF